

DATE DE CONVOCATION
25/09/2023

DATE D’AFFICHAGE
25/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
22
VOTANTS
26

L’an deux mille vingt-trois, le **lundi 2 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIERE, M. Bruno LECCEUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
Mme Sophie MOBASHER donne pouvoir à Damien de WINTER
Mme Marie-France LEBON donne pouvoir à Mme Catherine SIBBILLE
M. Didier HERGAS donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN
Mme Agathe PETRIGNANI

Secrétaire de séance : M. Bruno LECCEUR

Délibération n° 23.10.02/15

Objet / Convention de mise à disposition de personnel entre la Ville et le CCAS de Giberville

Monsieur le Maire précise à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu’afin d’assurer le bon fonctionnement des services, la ville de Giberville exprime le souhait de disposer du personnel du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS).

Ainsi, Monsieur le Maire propose d’autoriser la signature d’une convention de mise à disposition, pour la période du 2 octobre 2023 au 7 juillet 2024 concernant le poste suivant :

- Un assistant socio-éducatif à raison de 15.5/35^{ème} (remplacement à l’Espace de Vie Sociale et animation temps du midi)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité ;

APPROUVE la mise à disposition dans les conditions énoncées ci-dessus au profit du CCAS,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir ainsi que l’ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Bruno LECCEUR



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20231002-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2023